

Françoise Gerbeau, Marie-Christine Doceul
9 novembre 2000

Lyon, 9 novembre 2000

Quel avenir pour les parcs naturels en France ?

Au café Bellecour, ce jeudi 9 novembre, beaucoup d'étudiants et de professeurs de Lyon II étaient venus pour un court exposé et une longue discussion avec Françoise GERBEAU, géographe, professeur à l'IEP Grenoble et membre du conseil scientifique du parc de la Vanoise et du parc de la Chartreuse.

2 types de parcs :

les 7 parcs naturels nationaux sont des établissements publics nationaux créés par la loi (sans nouveau en vue), et composés d'une zone centrale inhabitée (sauf le parc des Cévennes) et d'une zone périphérique habitée soumise à des contraintes fortes.

les 38 parcs naturels régionaux sont créés sur initiative locale et autorisés par décret, ils sont gérés par des syndicats mixtes où sont représentés les régions, les départements, les communes (mais pas les structures intercommunales). Leur financement est assuré à 10% par l'Etat, 60% par la Région et le reste par les communes.

Le problème de leur légitimité

parcs nationaux : contraintes de moins en moins bien supportées par les communes

pour les deux types de parcs : problème de concurrence avec les structures intercommunales (communautés de commune, pays), qui ont des compétences dans le domaine de l'environnement, et avec les structures régionales impliquées dans le développement. Toutes ces structures n'ont pas les mêmes périmètres... Ex du parc régional du Vercors / pays du Diois / contrats globaux de développement de la région Rhône-Alpes -> les élus sont écartelés.

Le problème de leur mission

Comment concilier d'une part la protection de l'environnement, menacée par la surfréquentation, l'irruption d'acteurs privés prêts à acheter l'image et parfois la pression agricole (Marais poitevin) et d'autre part le développement durable d'une économie de terroir, de qualité ?

Pourquoi pas de nouveau parc national ?

Les communes sont réticentes envers cette formule très contraignante, ex : à la Réunion, les interdictions de survol en hélicoptère, la limitation à une nuit pour les bivouacs seraient autant de contraintes pour le tourisme -> refus des communes. Mais en Guadeloupe, on est passé d'un parc régional à un parc national pour une question de financement. L'Etat doit donc imaginer de nouvelles formules pour protéger des sites sensibles.

> 1er ex : la vallée de Chamonix et le massif du Mont Blanc menacés par la surfréquentation. Nouvelle formule du parc international entre le Valais, le Val d'Aoste et la

vallée de Chamonix. Impasse actuelle : problème de droit international et de désaccord des différents acteurs.

> 2ème ex : les calanques de Marseille visitées par presque 1 million de personnes par an. Trop petit pour être parc naturel, trop fréquenté pour être réserve naturelle -> l'Etat propose une autre formule, le GIP qui réunit les partenaires : les communes de Marseille, de Cassis, l'ONF, les propriétaires privés pour qu'ils trouvent eux-mêmes une solution. L'Etat devient modeste, il offre une pédagogie de la concertation.

Question du loup et de l'ours ?... Les parcs nationaux (Mercantour, Ecrins) défendent le loup ce qui lui a permis de remonter jusque dans la chaîne de Belledonne. Les parcs régionaux sont plus nuancés, par ex. le parc du Vercors se prononce pour une agriculture vivante et donc pour défendre les éleveurs avant de défendre les loups. Les Italiens ont mieux géré le problème du loup, car les éleveurs avaient gardé davantage de chiens capables de défendre les troupeaux, les chiens « patous » (?). Quant à l'ours des Pyrénées, il n'est pas défendu par les élus qui sont du côté des éleveurs.

A propos de la comparaison parc national / parc régional F. Gerbeau apporte son expérience de membre du conseil scientifique : dans le parc national de la Vanoise, on vient d'introduire, depuis à peine un an, 3 représentants des sciences sociales (1 géographe, 1 sociologue et 1 politologue) parmi 45 représentants des sciences « dures » (un grand nombre d'ingénieurs Eaux et Forêts -> ingénieurs d'Etat à culture jacobine). Les parcs nationaux s'occupent davantage de la réserve que de la zone périphérique où sont

les hommes. Les parcs régionaux sont sous la pression des élus plus intéressés à financer le développement local, et prennent mieux en compte la mission pédagogique. Elle invite à comparer les sites web : www.parcsnationaux-fr (voir en particulier le nouvel atlas de la Vanoise - note du rédacteur) www.parcs-naturels-regionaux-tm.fr O.

Deslondes montre que la Vanoise est un cas particulier dans son mode de gestion conflictuel avec les élus ; cela s'explique par sa culture scientifique ancienne et des enjeux financiers énormes liés à la forte pression touristique (ex : Bonneval-sur-Arc et sa demande d'échange de zone centrale contre zone périphérique pour pouvoir faire passer une remontée mécanique vers le domaine skiable de Val d'Isère) Cévennes qui jouent mieux la carte du développement local.

Question des acteurs : quels acteurs jouent quels rôles ?

L'Etat n'existe pas : il existe des ministères (Aménagement du Territoire, Environnement, Tourisme, Agriculture, Equipement...) avec chacun leur logique sectorielle et leurs lobbies -> dysfonctionnements... La décentralisation introduit une vision plus globale, mais aussi des rivalités administratives, ex : guerre Drôme/Isère dans le parc du Vercors. Qu'est-ce qui est préférable, l'Etat lointain des fonctionnaires ou le local proche des élus obsédés par les élections ?

Débat sur la mission pédagogique des parcs naturels F.

Gerbeau est partisan d'une mission pédagogique des parcs naturels, à l'image des parcs américains. J. Défossé et certains étudiants sont inquiets d'un accroissement de la fréquentation qui en serait la conséquence, et défendent un

accès sélectif à la réserve : un nombre plafond de visiteurs par jour, qui ne serait pas gonflé par l'attraction pédagogique. J.D. défend l'idée d'un sanctuaire (1% du territoire par ex.) qui fonctionnerait en dehors des activités humaines. P. Pelletier y voit une position philosophique : un sanctuaire, c'est une sacralisation de la nature... L'accord se fait sur l'idée d'une pédagogie de l'effort : il faut bannir l'accès en voiture aux sites protégés. La pédagogie de la nature peut aussi s'effectuer ailleurs : dans des « espaces de piétinement » autour d'un écomusée ou d'un jardin botanique aux portes de la réserve, ou bien dans les écoles, très jeune, comme en Suède, propose une participante suédoise, ou bien dans des parcs périurbains, comme à Miribel-Jonage près de Lyon, le 14ème site touristique de France.